

Département du Val d'Oise

Canton de Domont

Commune de Saint-Prix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022**

Date de convocation : 21 septembre 2022

Date d'affichage : 3 octobre 2022

Membres en exercice	29
Membres présents	18
Membres votants	23

L'an deux mil vingt-deux, le 29 septembre à 21 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

Etaient présents : Madame Céline VILLECOURT, Maire, M. MAIRE, M. BOURSE, Mme MOLLIERE M. SEFRIN, Mme THOMAS-MALBEC, M. KAYAL, Mme CHAPPAZ, Adjoints –, M. CHASTAING, M. JEAN-JACQUES, M. ENJALBERT, M. VET, Mme DRIENCOURT, M. GANDRILLON, Mme LECLERC, M. ROCHER, Mme YOT, M. ALLET formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mme MAUGER pouvoir à Mme CHAPPAZ, Mme CHAIZE pouvoir à Mme THOMAS-MALBEC, M. ESTARZIAU pouvoir à Mme DRIENCOURT, Mme TRAN pouvoir à M. BOURSE, Mme MONET pouvoir à M. SEFRIN.

Absents excusés : Mme ETHUIN-JEANMET.

Absents : Mme DANIN, Mme NGO DJOB, M. TOHME, Mme MOROSAN, M. RICHARD.

Secrétaire de séance : Mme CHAPPAZ.

N° DEL-2022-078

OBJET : APPROBATION DU PROJET DE DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DU VAL D'OISE AU TITRE DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC POUR LE REMPLACEMENT DE CANDELABRES OU DE BORNES D'ECLAIRAGE AU SEIN DE LA SENTE DE LA PETITE VOIRIE, PARKING DE LA RUE DE L'EXPLORATEUR DELAPORTE ET RUE VILLA CHOPIN

Le conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la Commune a le projet de réaliser des travaux de rénovation énergétique et de régulation de l'éclairage public en remplaçant les candélabres et les bornes d'éclairage vétustes par des candélabres et des bornes dotés d'un système de régulation de la puissance électrique permettant de modifier la puissance de l'éclairage,

CONSIDERANT la possibilité de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental du Val d'Oise au taux maximum de 25% du coût global H.T. des travaux soit de 7846,37 €.

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Travaux – Développement durable – Cadre de vie en date du 19 septembre 2022,

CONSIDERANT la note explicative de synthèse et sur le rapport de Monsieur Olivier GANDRILLON,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE le projet de rénovation énergétique de l'éclairage extérieur comportant le remplacement de candélabres et de bornes d'éclairage extérieur au sein de la sente de la petite voirie, du parking de la rue de l'Explorateur Delaporte et de la rue Villa Chopin.

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire à solliciter la subvention « Rénovation énergétique de l'éclairage extérieur » auprès du Conseil départemental du Val d'Oise au taux maximum de 25% du coût global H.T. des travaux soit de 7846,37 €.

Article 3 : AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents se référant à cette demande de subvention.

* *

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.



Pour extrait conforme au registre des
délibérations
Céline VILLECOURT – Maire